

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE  
PROJET SOCIAL

Direction des sports et jeunesse  
Tél. 03.21.08.03.56

Affaire suivie par Mme Christelle HENNACHE  
Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe  
MM/CH

### Décision n° 2024 - 125

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240502-DEC2024-125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024

## NOMENCLATURE : 9-1

### **DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE MUNICIPAL 9 PLACES POUR LE FOOTBALL CLUB DES HAUTS DE LENS DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT LE SAMEDI 04 MAI 2024 AU STADE DE LA LICORNE A AMIENS**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités  
Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer  
une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses  
adjoints,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant  
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre 2022,  
portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la demande de l'association Football Club des Hauts  
de Lens, formulée le jeudi 25 avril 2024, confrontée à des  
difficultés pour organiser le transport de l'équipe U13  
Féminine pour les Finales Régionales du Challenge Pitch  
le samedi 04 mai 2024 au stade de la Licorne à Amiens et  
pour laquelle elle sollicite la Municipalité pour la mise à  
disposition d'un véhicule utilitaire municipal 9 places,

Considérant l'intérêt d'accompagner les associations  
sportives Lensoises dans leurs activités,

## **DECIDE**

**Article 1** : Il est accordé la mise à disposition d'un véhicule utilitaire municipal de 9 places à titre exceptionnel et gracieux à l'association Football Club des Hauts de Lens du vendredi 03 mai 2024 au lundi 06 mai 2024 inclus. A cet effet, une convention de mise à disposition entre la ville de Lens et le Football Club des Hauts de Lens sera établie et signée en deux exemplaires.

.../...

**Article 2 :** L'association Football Club des Hauts de Lens s'engage à prendre une assurance tous risques couvrant le véhicule de marque Renault immatriculé EF-023-PR et les passagers du vendredi 03 au lundi 06 mai 2024 inclus. L'association s'engage à respecter les termes de la convention.

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs)

**Article 4 :** Le Directeur Général Adjoint des Services - Pole Vie Locale – Réussite et Solidarité Projet Social de la Mairie est chargés de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **02 MAI 2024**



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chérif OUDJANI".

Chérif OUDJANI